PAR AN, DIX FRANCS, SIX PIASTRES.

PAYABLE avec mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Le même abonnement pour la campagne ne sera que de moitié; mais les arrérages ne seront payées, et à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement ne sera pas discontinué avant l'expiration de l'année.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins qu'on ne voudra suspendre son abonnement, en ce cas il faut connaître son intention par écrit, à l'*Office du Bee, Abeille seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

Le Bee Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Une feuille entière pour dans une seule langue. Le prix est POUR MAITRE pour *diligence en somme*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chacune des subséquentes.

Les Avis qui seront publiés par intervalles seront reçus à un plus bas prix que la première insertion, c'est-à-dire, une piastre par chaque langue et par chaque publication.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux risques de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis communiqués, à des prix raisonnables.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur journal sont priés d'en informer l'éditeur.

NO. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de recevoir un abonné, ni cesser de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Agence des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Steamer à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.

Steamer à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.

Steamer à vapeur LEONIDAS, capitaine Hunton.

Steamer à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs jours de départ. Les passagers seront traités sous tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
20 et 29, Nouvelle Levée.

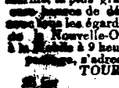

POUR LE BAYOU SARA, passage et emballement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et forte pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis.	Les Lundis.
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour le bien-être des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement s'adresser à

20 mai—87 JOHN DINGLESS.

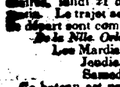

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à hélice SOUTH ALABAMA, capitaine Swift, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à

21juin JOHN KILSHAW, JR.

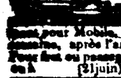

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur IONE, capitaine Pendre, pour fret ou passage, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BUCKNER, STANTON & Co.
rue Gravier

POUR PHILADELPHIE—Le beau navire ELIZA & ABBY, capitaine Goodner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de beaux ameublements, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à

JAMES REED & Co.
18 juin

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier JOHN SERGEANT, capt. Vandyke, ayant partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à

JAMES REED & Co. 35 Royale.
9 juin

Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter la Delaware.
2 juin

POUR NEW YORK—Le brick COURAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds d'eau avec le cargaison, peut encore recevoir environ 100 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à

EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.
(Passage seulement.)

La goelette fine voilière CREOLE, capitaine Fink, ayant sa cargaison engagée, partira le 27 courant. S'adresser au capitaine à bord ou à

JOHN CROSBY.
22 juin—7t rue du Camp, n. 38.

POUR MATAMOROS—La goélette américaine, fine voilière HALCYON, capit. Dickinson, partira incessamment; pour fret ou passage s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse no. 27,

POUR LA VERA CRUZ—La goélette américaine CARMEN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co.
17 juin—6 rue St Louis.

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine VENUS, capitaine Abrens, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & fils.
16 juin

POUR TAMPICO—Le brick mexicain voilier BELEYTE, ayant la moitié de son chargement engagée partira sous peu.—Pour fret ou passage s'adresser à

J. PRATS & fils.
16 juin

POUR CAMPECHE.— La goélette MARIANA MARIA, capitaine Gomez, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment prochain. Pour fret de 100 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

J PRATS & fils.
16 juin

POUR MATAGORDA (Texas)—Le brick neuf et doublé en cuivre EL DORADO, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

W BRYAN, 36, Vieille Levée.
16 juin

POUR LE LAC SABINE—La goélette fine voilière et doublée en cuivre VAN BUREN, capitaine Holland, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à

W BRYAN. 36 Vieille Levée
16 juin

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord
(16 juin) R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goélette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour fret ou passage seulement s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse, no 27.

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemotte, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à

HARROD & QUARLES, 24, Douane.
1 juin

POUR LA HAVANE—La goélette paquebot PHŒNIX, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à (7 juin) R. GRONING & Co.

A LOUER OU A FRETER—La goélette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à
(17 juin) COIT & Co, 30 rue de la Douane.

A FRETER—La barque anglaise A. L. TRITON, capt. Greaves, du port de 505 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret, s'adresser à

T. BARRETT & Co.
14 juin

A FRETER—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolen, du port de 379 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement. S'adresser à

T. BARRETT & Co.
24 juin

Navire Demandé—Un navire qui ne cale pas plus de 5 pieds et demi d'eau, avec son chargement à bord, pour faire un voyage au Texas. S'adresser à

Wm. BRYAN,
14 juin 36, Vieille Levée.

A FRETER—Pour un port de l'Ile de Cube, la polacre espagnole VIZCAYNA, du port de 284 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co. 55, rue St. Louis
11 juin

A FRETER.

La goélette FLORA, capitaine Appleman, du port de 800 barils, calant 5 1/2 pieds d'eau étant en chargement, est prête à faire voile. Pour les conditions, s'adresser à

JAS. REED & Co.
rue Royale No. 25

A FRETER, ou prêtée un port dans la Méditerranée—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1300 barils. S'adresser à

THOMAS BARRETT & Co
17 mai

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Prunos. S'adresser à

HARROD & QUARLES,
24, Douane

A LOUER—Une charmante résidence située, par le numéro 6, rue de Carrollton, encoignure de la rue Bienville et Evans, en face le jardin de Bienville. Cette maison, entourée de galeries, contient quatre appartements et deux cabinets. Les appartements sont en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut prendre possession immédiatement. S'adresser au No. 28, rue de la Douane.
15 juin—1m

Trois chambres et cuivre, à vendre par
4 juin ROBIN, DARON & Co. 26 Nouvelle Levée.

Pour le Havre.

POUR LE HAVRE—Le bon navire français LOUISE, capitaine Lefebvre, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BUCKNER, STANTON & Co.
rue Gravier

POUR PHILADELPHIE—Le beau navire ELIZA & ABBY, capitaine Goodner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à

JAMES REED & Co.
18 juin

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier JOHN SERGEANT, capt. Vandyke, ayant partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à

JAMES REED & Co. 35 Royale.
9 juin

Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter la Delaware.
2 juin

POUR NEW YORK—Le brick COURAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds d'eau avec le cargaison, peut encore recevoir environ 100 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à

EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.
(Passage seulement.)

La goelette fine voilière CREOLE, capitaine Fink, ayant sa cargaison engagée, partira le 27 courant. S'adresser au capitaine à bord ou à

JOHN CROSBY.
22 juin—7t rue du Camp, n. 38.

POUR MATAMOROS—La goélette américaine, fine voilière HALCYON, capit. Dickinson, partira incessamment; pour fret ou passage s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse no. 27,

POUR LA VERA CRUZ—La goélette américaine CARMEN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co.
17 juin—6 rue St Louis.

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine VENUS, capitaine Abrens, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & fils.
16 juin

POUR TAMPICO—Le brick mexicain voilier BELEYTE, ayant la moitié de son chargement engagée partira sous peu.—Pour fret ou passage s'adresser à

J. PRATS & fils.
16 juin

POUR CAMPECHE.— La goélette MARIANA MARIA, capitaine Gomez, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement prochain. Pour fret de 100 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

J PRATS & fils.
16 juin

POUR MATAGORDA (Texas)—Le brick neuf et doublé en cuivre EL DORADO, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

W BRYAN, 36, Vieille Levée.
16 juin

POUR LE LAC SABINE—La goélette fine voilière et doublée en cuivre VAN BUREN, capitaine Holland, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à

W BRYAN. 36 Vieille Levée
16 juin

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord
(16 juin) R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goélette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour fret ou passage seulement s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse, no 27.

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemotte, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à

HARROD & QUARLES, 24, Douane.
1 juin

POUR LA HAVANE—La goélette paquebot PHŒNIX, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à (7 juin) R. GRONING & Co.

A LOUER OU A FRETER—La goélette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à
(17 juin) COIT & Co, 30 rue de la Douane.

A FRETER—La barque anglaise A. L. TRITON, capt. Greaves, du port de 505 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret, s'adresser à

T. BARRETT & Co.
14 juin

A FRETER—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolen, du port de 379 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement. S'adresser à

T. BARRETT & Co.
24 juin

Navire Demandé—Un navire qui ne cale pas plus de 5 pieds et demi d'eau, avec son chargement à bord, pour faire un voyage au Texas. S'adresser à

Wm. BRYAN,
14 juin 36, Vieille Levée.

A FRETER—Pour un port de l'Ile de Cube, la polacre espagnole VIZCAYNA, du port de 284 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co. 55, rue St. Louis
11 juin

A FRETER.

La goélette FLORA, capitaine Appleman, du port de 800 barils, calant 5 1/2 pieds d'eau étant en chargement, est prête à faire voile. Pour les conditions, s'adresser à

JAS. REED & Co.
rue Royale No. 25

A FRETER, ou prêtée un port dans la Méditerranée—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1300 barils. S'adresser à

THOMAS BARRETT & Co
17 mai

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Prunos. S'adresser à

HARROD & QUARLES,
24, Douane

A LOUER—Une charmante résidence située, par le numéro 6, rue de Carrollton, encoignure de la rue Bienville et Evans, en face le jardin de Bienville. Cette maison, entourée de galeries, contient quatre appartements et deux cabinets. Les appartements sont en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut prendre possession immédiatement. S'adresser au No. 28, rue de la Douane.
15 juin—1m

Trois chambres et cuivre, à vendre par
4 juin ROBIN, DARON & Co. 26 Nouvelle Levée.

COMPAGNIE DU CHEMIN A CAULISSES DE L'ATLANTIQUE.—La versement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera due et payable, samedi le 2 juillet prochain, à la maison de Banque, No. 39, rue du Camp.

C. C. DIXON, caissier.

Extrait de la Charte—

Dixième règlement fondamental—15me section.

Si aucun actionnaire manque de faire aucun de ses paiements, du montant de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action, lorsque cette somme sera due, ces actionnaire ne peut faire valoir la somme ou sommes ci-devant payées sur action y souscrit.

22 juin

Compagnie de Navigation d'Orléans. } *Nlle. Orléans, le 21 juin*

ON PREVIENT toutes les personnes qui ont du bois de charpente, ou toute autre espèce de matériaux au Basin Carrondelet, d'avoir à les faire enlever d'ici à une semaine; à défaut de quoi ces articles seront saisis pour paiement de wharfage et de l'amende encourue, conformément aux règlemens de la Compagnie.

EVARISTE WILTZ,
22 juin— Capitaine de Port.

BANQUE DE CARROLLTON—Les résolutions suivantes ont été adoptées par le bureau de direction de cette institution, à leur séance de mardi le 21 courant.

Vu que c'est l'opinion de l'avocat général de la Louisiane que les premiers souscripteurs de la Compagnie du chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et Carrollton ont, par la 18e section de la charte de mars 1835, droit au dividende de la banque sur le montant total de leur fonds audessus de l'intérêt au taux de 5 pour cent qui leur a été payé jusqu'au premier décembre dernier, au même taux que les nouveaux souscripteurs;

Résolu qu'une piastre et quarante et un cents leur soit ainsi payés, étant la balance due sur le premier dividende, déclaré le 30 d'avril 1835.

Avis est par le présent donné que cette somme sera payée sur demande faite à la banque. Par ordre,

22 juin JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE LA BOURSE

AVIS—Un paiement de dix piastres par action sera dû et payable dans les bureaux de la Banque, vendredi 1er. juillet prochain.

Par ordre de la direction.

6 juin—23 R. BRENAN, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,	Commissaires pour recevoir les souscriptions.
E. Sainett,	
S. W. Oakey,	
James Carrell,	
John Kitchen, jr	

7 juin—87

BANQUE DE CARROLLTON.

LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé en reçu en faveur de paiements qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.

16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ARCHEVEQUAYA, N. Orl. 7 mai 1836.

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.

7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que ledits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section du sace original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, } Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.

16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'a ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—87

Compagnie du Rail Road et de la Banque de Valeyo—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,

15 juin R. G. DIXON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, } Nlle. Orléans, 7 juin 1836.

Avis aux nouveaux souscripteurs de la ville et paroisse d'Orléans.

LES souscripteurs au fonds capital de cette institution sont requis de fournir de suite au caissier la description des propriétés qu'ils se proposent d'hypothéquer. Ceux qui au 30 courant auront négligé de se conformer à la présente requisition seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux actions et seront en conséquence rayés du tableau des souscripteurs. Par ordre de la direction.

7 juin J. B. PERRAULT, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, 19 mai, 1836.

LA Direction de cette Compagnie promet de payer la somme de cinq cents piastres à l'inventeur d'une machine, ou à celui qui donnera le moyen d'empêcher les *étincelles* de s'échapper de la cheminée des locomotive *engines*, brûlant du bois de pin, et qui sera finalement adopté pour l'usage de ladite compagnie. Aucune autre réclamation ne d vra être faite à la compagnie pour l'usage de l'invention.

Par ordre de la Direction,

21 mai—3in,1ps JNO. B. LEEFE, Secrétaire.

Délibérations des Commissaires de la caisse d'amortissement générale.

Séance du 16 juin 1836.

Résolu que, l'ordonnance du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, accordant vingt ans de crédit pour les 3-5èmes du produit de la vente des terrains sur le devant de la ville, sera publiée dans deux des papiers publics de cette ville, en français et en anglais, et que le Maire, comme Président des Commissaires de la caisse d'amortissement générale, donne en même temps avis que, quiconque ne se présentera pas en temps et lieux et qui n'aura pas réglé, conformement aux conditions stipulées dans ladite ordonnance, avant le premier juillet, sera considéré comme ayant renoncé aux privilèges qui lui sont accordés, et sera tenu de payer ses obligations, comptant, à leur échéance.

Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans.

Séance du 9 avril 1836.

Résolu que les acquéreurs et propriétaires des lots de terre situés en face de la ville entre les rues du Canal et de l'Esplanade et qui ont été vendus le 23 janvier 1834, par ordre de la Cour de District des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, auront le privilège de retirer les bil ets qu'ils ont souscrit pour le paiement des dits lots de terre, et de substituer à leur lieu et place des bons ou obligations en faveur des Commissaires de la caisse d'amortissement de la ville de la Nouvelle-Orléans, crée par un acte de la Législature approuvé le 8 mars 1836, les dits bons ou obligations seront payables dans vingt ans après les échéances respectives de chacun des dits billets portant un intérêt à raison de 6 1-2 pour cent par an, payables par semestre, et garanti par hypothèques spéciales sur les dits lots de terres et les améliorations qui y sont ou qui pourront y être faites.

Il est de plus resolu, que tous ceux qui désireront se prévaloir du privilège de substituer leurs bons ou obligations comme il est dit ci-dessus devront en donner avis par écrit au maire; et le dit privilège leur est accordé jusqu'au 1er. juillet 1836; et ils devront expressément renoncer à tout droit de renvoyer ou remettre le paiement d'aucun des dits bons ou obligations pour cause de défauts de titres à moins qu'il n'y ait éviction de la propriété par eux acquise en vertu d'un jugement rendu par une Cour compétente, en dernier ressort.

Il est de plus résolu, que tous ceux qui sont propriétaires de lots vacants et qui voudront se conformer aux dispositions ci-dessus mentionnées, devront, avant de fournir leurs bons ou obligations donner au maire une garantie suffisante, que des édifices seront construits sur les dits lots de terres, et ce dans l'espace d'une année de la date des dits bons.

Il est de plus résolu, qu'il sera du devoir des divers propriétaires qui se seront conformés aux résolutions qui précèdent, de faire assurer les établissemens qu'ils y auront fait ériger et de transférer les polices d'assurances aux commissaires de la caisse d'amortissement entre les mains desquels elles devront être déposées.

Il est de plus résolu que les premières et secondes échéances des susdites propriétés seront payées aux commissaires de la caisse d'amortissement, et les 3-5èmes restans devront rester affectés comme il est dit ci-dessus; sur les propriétés moyennant un intérêt de 6 1 2 pour cent par an payable d'avance et semi-annuellement pendant l'espace de vingt ans à l'option des propriétaires susdits.

(Signé) J. CULBERTSON, Recorder.

Séance de samedi 16 avril 1836.

Résolu que nonobstant le veto du maire le Conseil de Ville persiste dans la résolution du 9 du courant fixant le mode de paiement des lots de terre vendus en 1834 par ordre de la Cour de District des Etats-Unis.

(Signé) J. CULBERTSON, Recorder.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

En vertu des résolutions qui précèdent, avis est par le présent donné, aux acquéreurs des terrains mentionnés dans les dites résolutions, qu'à défaut par eux, de se conformer aux formalités requises par les dites résolutions ayant le 1er. juillet prochain, ils seront considérés comme ayant renoncé aux privilèges qui leur sont accordés par les dites résolutions, et qu'ils seront tenus de payer comptant leurs obligations à leurs échéances.

20 juin 1836. D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,

Conformément à une résolution du Conseil de la 3e. Municipalité, avis est donné que vendredi, 1er. juillet prochain, il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le second district de ladite municipalité, en remplacement de M. P. Guesnon, démissionnaire. Cette élection aura lieu à Franklin-Hall, encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges-inspecteurs MM. Paulin Blanc et F. Seuton, et greffier, M. Sainville St. Amand.

21 juin D. PRIEUR, maire

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que samedi, 25 du courant il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le 3e. district de ladite municipalité, en remplacement de M. Thomas, démissionnaire. Cette élection aura lieu depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, au café de M. J. Davis, rue d'Orléans. Sont nommés juges, MM. J. B. Faget et Ory, et greffier M. Pinguet.

D. PRIEUR, maire.
16 juin

VENTES PAR LE RECORDER DES TESTAMENS

SUCCESSION de Gravier—Vente par le régistier des testamens.—Vendredi quinzième jour de juillet 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du cinq et un mai 1836, à midi, l'exposerai en vente publique, à la Bourse encoignure des rues Louis et Chartres, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu Jean Gravier, savoir:

Vingt-deux lots de Terre dans l'ilet borné par les rues Gravier, St. Paul, Perdido et Gironde, savoir:

Un 88 d'ierre, situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, formant une des encoignures des rues St. Paul et Poydras, et mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5 et 6, attenant les uns aux autres, et ayant les mêmes dimensions que le lot numéro 1.

Le lot no. 7, formant l'encoignure des rues Poydras et Gironde, et mesurant 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le no. 8, mesurant 30 pieds face de à la rue Gironde, 110 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot numéro 9, et 30 pieds dans le fond.

Les lots numéros 9 et 10, attenant l'un à l'autre, et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 8.

Le lot no. 11, formant l'encoignure des rues Gironde et Perdido, et mesurant 114 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gironde, 30 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Perdido, 113 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 12, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 12, attenant au lot no. 11, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 113 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 13, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 13, attenant au lot no 12, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 15, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 15, attenant au lot no 14, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 16, 105 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Perdido, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no 17, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 17, attenant au lot no. 16, et mesurant une demi-acre, borné par la rue Perdido et St Paul, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no 16, 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Paul, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos. 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St Paul, sur 107 pieds de profondeur, entre des lignes parallèles.

Le lot no. 21, mesurant 49 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, laquelle le sépare du lot no. 22.

Le lot no. 22, mesurant 36 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds de profondeur, et 36 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, qui le sépare du lot no. 21.

Vingt lots de Terre, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Gironde, Hevia et St. Paul, savoir:

Le lot no. 1, formant une des encoignures des rues Poydras et St Paul, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, attenant les uns aux autres et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 1.

Les lots nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, formant une des rues Poydras et Gironde, et mesurant 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur entre des lignes parallèles.

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Gironde et St. Paul, ayant (mesure américaine) environ 127 pieds de face à la rue Hevia, environ 131 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne nommée la ligne de Jacques Moquin.

Un lot de Terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Frétat et Ste. Marie, ayant (mesure américaine) environ 195 pieds de face à la rue Hevia, environ 95 pieds de face à la rue Frétat, et environ 57 pieds de face à la rue Ste. Marie, bornés dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia et Ste Marie, ayant (mesure américaine) environ 220 pieds de face à la rue Hevia, et environ 44 pieds de face à la rue Ste. Marie, borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, ayant (mesure américaine) 453 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Jane.

Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue de la Commune, 423 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, et 428 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Bolivar.

Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, et 453 pieds 3 pouces et 1 ligne face à la rue Bolivar.

Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds 4 pouces et 11 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, et 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar.

Un ilet, de forme irrégulière, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Poydras, 271 pieds 9 pouces et 1 ligne face à la rue Bertrand, 380 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Bolivar, et 189 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

Les susdites propriétés seront vendues conformément à un plan qui sera exhibé à la Nouvelle Bourse avant et pendant le jour de la vente.

Conditions de la vente: Un dixième comptant, la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquereurs